

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement numéro 325-2016 abrogeant le règlement 253-2011 et modifiant le règlement 171-2000 concernant les pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier** adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 23 novembre 2016 est entré en vigueur conformément à la loi.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 28 novembre 2016.




Isabelle Daoust,
Directrice du service des finances
et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphanie Russell, directrice générale adjointe de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, 7 décembre 2016 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 7 décembre 2016.



Stéphanie Russell
Directrice générale adjointe